

Nom commercial du produit : Lithofin Onderhoudsproduct

Date d'exécution : 20.05.2015
Date d'édition : 26.05.2015

Version : 0.0.2
Page : 1 / 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Lithofin Onderhoudsproduct

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3 Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Revendeur : Eurosil B.V.B.A.
Rue : Heirbaan 50
Code postal/Lieu : B-2640 Morsel
Téléphone : +32 3 36639-09
Telefax : +32 3 36639-11
Contact : Département de génie
E-mail: info@eurosil.be

Numéro d'appel d'urgence:
+32 (0)3 36639-09
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

Fournisseur : Lithofin AG
Rue : Heinrich-Otto-Str. 36
Code postal/Lieu : 73240 Wendlingen
Téléphone : +49 (0)7024 9403-0
Telefax : +49 (0)7024 9403-40
Contact : Département de génie
E-mail: info@lithofin.de

Numéro d'appel d'urgence:
+49 (0)7024 9403-0
(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

voir paragraphe 1.3

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Aucune

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Graves dommages et/ou irritations oculaires : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Indications diverses

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Remarque

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

101

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Nom commercial du produit : Lithofin Onderhoudsproduct

Date d'exécution : 20.05.2015
Date d'édition : 26.05.2015

Version : 0.0.2
Page : 2 / 11



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

En raison de la valeur du pH (voir chapitre 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

2.4 Indications diverses

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Nettoyant

Composants dangereux

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489428-22-xxxx ; N° CE : 270-115-0; N° CAS : 68411-30-3

Poids : 1 - 3 %

Classification 67/548/CEE : Xi ; R41 Xn ; R22 Xi ; R38

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488639-16-xxxx ; N° CE : 500-234-8; N° CAS : 68891-38-3

Poids : 1 - 3 %

Classification 67/548/CEE : Xi ; R41 Xi ; R38

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315

Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119490100-53-xxxx ; N° CE : 271-657-0; N° CAS : 68603-42-9

Poids : 1 - 3 %

Classification 67/548/CEE : Xi ; R41 Xi ; R38

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315

Indications diverses

tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon l'ordonnance REACH.

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Nom commercial du produit : **Lithofin Onderhoudsproduct**

Date d'exécution : 20.05.2015
Date d'édition : 26.05.2015

Version : 0.0.2
Page : 3 / 11

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Ne pas nettoyer avec: Détergent, acide Détergent, alcalin Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Protéger l'œil non blessé.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau mousse résistante à l'alcool ABC-poudre Dioxyde de carbone (CO₂) Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit : Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

Nom commercial du produit : Lithofin Onderhoudsproduct

Date d'exécution : 20.05.2015
Date d'édition : 26.05.2015

Version : 0.0.2
Page : 4 / 11

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Mesures de protection

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants : Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas: Inflammable Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Classe de feu : -
Shake before use nein

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 12
Protéger contre le gel nein
Température de stockage recommandée 5 - 25 °C

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL

| | |
|--------------------------|--|
| Type de valeur limite : | DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Fréquence d'exposition : | Long terme (répété) |
| Valeur seuil : | 6,25 mg/kg/d |
| Type de valeur limite : | DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9) |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Fréquence d'exposition : | Long terme (répété) |
| Valeur seuil : | 21,73 mg/m ³ |
| Type de valeur limite : | DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3) |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Fréquence d'exposition : | Long terme (répété) |
| Valeur seuil : | 85 mg/kg/d |
| Type de valeur limite : | DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3) |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Fréquence d'exposition : | Long terme (répété) |
| Valeur seuil : | 3 mg/kg |
| Type de valeur limite : | DNEL/DMEL (DNEL Consommateur, Systémique) (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9) |
| Voie d'exposition : | Dermique |
| Fréquence d'exposition : | Long terme (répété) |

Nom commercial du produit : **Lithofin Onderhoudsproduct**

Date d'exécution : 20.05.2015
Date d'édition : 26.05.2015

Version : 0.0.2
Page : 5 / 11

Valeur seuil : 2,5 mg/kg/d
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarie, Systemique) (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9)
Voie d'exposition : Inhalation
Frequence d'exposition : Long terme (repete)
Valeur seuil : 73,4 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarie, Systemique) (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)
Voie d'exposition : Dermique
Frequence d'exposition : Long terme (repete)
Valeur seuil : 170 mg/kg/d
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarie, Systemique) (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3)
Voie d'exposition : Dermique
Frequence d'exposition : Long terme (repete)
Valeur seuil : 2750 mg/kg/d
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarie, Systemique) (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3)
Voie d'exposition : Inhalation
Frequence d'exposition : Long terme (repete)
Valeur seuil : 175 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarie, Systemique) (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)
Voie d'exposition : Inhalation
Frequence d'exposition : Long terme (repete)
Valeur seuil : 12 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarie, Systemique) (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9)
Voie d'exposition : Dermique
Frequence d'exposition : Long terme (repete)
Valeur seuil : 4,16 mg/kg/d

PNEC

Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3)
Valeur seuil : 0,24 mg/l
Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)
Valeur seuil : 0,268 mg/l
Type de valeur limite : PNEC eaux, eau douce (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9)
Valeur seuil : 0,007 mg/l
Type de valeur limite : PNEC eaux, libération periodique (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)
Valeur seuil : 0,0167 mg/l
Type de valeur limite : PNEC eaux, libération periodique (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3)
Valeur seuil : 0,071 mg/l
Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3)
Valeur seuil : 0,024 mg/l
Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)
Valeur seuil : 0,0268 mg/l
Type de valeur limite : PNEC eaux, eau de mer (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9)
Valeur seuil : 0,0007 mg/l
Type de valeur limite : PNEC sediment, eau douce (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9)
Valeur seuil : 0,0424 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC sediment, eau douce (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)
Valeur seuil : 8,1 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC sediment, eau douce (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3)
Valeur seuil : 5,45 mg/kg

Nom commercial du produit : Lithofin Onderhoudsproduct

Date d'exécution : 20.05.2015
Date d'édition : 26.05.2015

Version : 0.0.2
Page : 6 / 11

| | |
|-------------------------|---|
| Type de valeur limite : | PNEC sédiment, eau de mer (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3) |
| Valeur seuil : | 0,545 mg/kg |
| Type de valeur limite : | PNEC sédiment, eau de mer (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3) |
| Valeur seuil : | 8,1 mg/kg |
| Type de valeur limite : | PNEC station d'épuration (STP) (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3) |
| Valeur seuil : | 3,43 mg/l |
| Type de valeur limite : | PNEC station d'épuration (STP) (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3) |
| Valeur seuil : | 10000 mg/l |
| Type de valeur limite : | PNEC station d'épuration (STP) (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9) |
| Valeur seuil : | 830 mg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés lunettes à coques

Caractéristiques exigées

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Modèle de gants adapté : Gants à crispin

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile), 0,4mm, >8h; Caoutchouc butyle, 0,5mm, >8h; FKM (caoutchouc fluoré), 0,7mm, >8h;

Modèles de gants recommandés : Producteur KCL GmbH/Eichenzell-Germany; Ansell/Yarra City-Australia Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Remarque : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Protection du corps appropriée : Combinaison de protection contre les substances chimiques Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Caractéristiques exigées : résistant au lessivage.

Modèles de vêtements de protection recommandés : DIN EN ISO 20345 DIN EN 13034 DIN EN 14605 DIN EN 14404

Remarque : Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité. en fortes concentrations procédé de pulvérisation

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Demi-masque (DIN EN 140) ABEK-P1

Remarque

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Mesures générales de protection et d'hygiène

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial du produit : Lithofin Onderhoudsproduct

Date d'exécution : 20.05.2015
Date d'édition : 26.05.2015

Version : 0.0.2
Page : 7 / 11

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : visqueux

Couleur : beige clair

Odeur : perfumed

Données de sécurité

| | | | | | |
|--|--------------|-----|----------------|-------------------|--|
| Point de congélation : | (1013 hPa) | ca. | -3 | °C | |
| Température d'ébullition/plage d'ébullition : | (1013 hPa) | ca. | 84 | °C | |
| Température de décomposition : | (1013 hPa) | | non déterminé | | |
| Point éclair : | | | non applicable | | closed cup |
| Température d'ignition : | | | non déterminé | | |
| Combustion entretenue | | | Non | | UN Test L2:Sustained combustibility test |
| Limite inférieure d'explosivité : | | | non déterminé | | |
| Limite supérieure d'explosivité : | | | non déterminé | | |
| Pression de la vapeur : | (50 °C) | < | 3000 | hPa | |
| Densité : | (20 °C) | ca. | 1 | g/cm ³ | Pycnomètre |
| Test de séparation des solvants : | (20 °C) | < | 3 | % | |
| Solubilité dans l'eau | (20 °C) | | miscible | | |
| Valeur pH : | | ca. | 11 | | |
| log P O/W : | | | non déterminé | | |
| Temps d'écoulement : | (23 °C) | > | 90 | s | ISO gobelet 4 mm |
| Seuil olfactif : | | | non déterminé | | |
| Vitesse d'évaporation : | | | non déterminé | | |
| VOC-FR | | | non applicable | | |

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.5 Matières incompatibles

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

| | |
|---------------------|---|
| Paramètre : | DL50 (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |
| Dose efficace : | 4100 mg/kg |
| Paramètre : | DL50 (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Espèce : | Rat |

Nom commercial du produit : Lithofin Onderhoudsproduct

Date d'exécution : 20.05.2015
Date d'édition : 26.05.2015

Version : 0.0.2
Page : 8 / 11

Dose efficace : > 300 - 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 401
Paramètre : DL50 (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/l
Méthode : OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Paramètre : DL50 (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OECD 402
Paramètre : DL50 (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Aucune donnée disponible

Effet irritant et caustique

Estimation/classification

Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Mutagénéité des gamètes/Génotoxicité

Mutagénéité in-vivo

Autres informations

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénéité in vivo disponible.

Données toxicologiques humaines

Autres informations

Aucune indication relative à la mutagénéité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3)
Espèce : Poisson
Dose efficace : 7,1 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)
Espèce : Poisson
Dose efficace : > 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9)
Espèce : Poisson

Nom commercial du produit : **Lithofin Onderhoudsproduct**

Date d'exécution : 20.05.2015
Date d'édition : 26.05.2015

Version : 0.0.2
Page : 9 / 11

Dose efficace : 2,4 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OECD 203

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)

Espèce : Poisson
Dose efficace : > 0,1 - 1 mg/l
Temps d'exposition : 28 Tage

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3)

Espèce : Daphnie
Dose efficace : 7,2 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)

Espèce : Daphnie
Dose efficace : > 1 - 10 mg/l
Méthode : OECD 202

Paramètre : EC50 (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9)

Espèce : Daphnie
Dose efficace : 3,2 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Méthode : OECD 202

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3)

Espèce : Daphnie
Dose efficace : 0,27 mg/l
Temps d'exposition : 21 Tage

Paramètre : NOEC (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)

Espèce : Daphnie
Dose efficace : > 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition : 32 Tage

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : IC50 (Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ; N° CAS : 68891-38-3)

Espèce : Algues
Dose efficace : 7,5 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : IC50 (Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl) ; N° CAS : 68603-42-9)

Espèce : Algues
Dose efficace : 7,2 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Méthode : OECD 201

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC (Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts ; N° CAS : 68411-30-3)

Espèce : Algues
Dose efficace : > 4 mg/l
Temps d'exposition : 28 Tage

Effets dans les stations d'épuration

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Biodégradation

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Nom commercial du produit : Lithofin Onderhoudsproduct

Date d'exécution : 20.05.2015
Date d'édition : 26.05.2015

Version : 0.0.2
Page : 10 / 11

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

12.7 Autres indications écologiques

Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Code de déchets (91/689/CEE) : 07 06 08*

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Classe risque aquatique (WGK)

Nom commercial du produit : Lithofin Onderhoudsproduct

Date d'exécution : 20.05.2015
Date d'édition : 26.05.2015

Version : 0.0.2
Page : 11 / 11

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

VOCV-Directive (CH)

Teneur en COV maximale (Suisse) : < 3 Pds % selon VOCV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 15. Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R38 | Irritant pour la peau. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.